

Monsieur le Sénateur,

L'instauration de la monnaie unique est venue couronner le processus ambitieux d'intégration économique des pays européens débuté à la fin des années cinquante.

L'euro a supprimé le risque de change entre les États membres et ainsi favorisé, au cours de sa première décennie d'existence, la croissance des échanges commerciaux au sein de la zone euro. Les relations commerciales entre les États de la zone euro disposent désormais d'un cadre de change stable qui les met à l'abri des soubresauts parfois conséquents qu'elles ont pu connaître par le passé tels que les dévaluations compétitives qui constituaient un obstacle au marché unique.

Par ailleurs, depuis l'introduction de la monnaie unique, les États de la zone euro ont connu des taux d'inflation parmi les plus bas des économies développées. La Banque centrale européenne, dont les statuts prévoient qu'elle fasse de la stabilité des prix l'objectif principal de sa politique monétaire, a rempli sa mission avec succès, protégeant ainsi le pouvoir d'achat des ménages. Cette stabilisation du niveau général des prix est d'autant plus remarquable qu'elle a coïncidé avec des périodes de forte volatilité des cours des matières premières, notamment des hydrocarbures dont la zone euro est importatrice nette.

Pour autant, la crise des dettes souveraines a mis en lumière des anomalies dans la conception même de la zone euro ainsi que dans son fonctionnement : un gouvernement économique européen insuffisant ; une absence de mécanisme de stabilisation financière ; des déséquilibres de balance des paiements et des écarts croissants de compétitivité entre États de la zone Euro ; enfin, une dérive de l'endettement public ou privé de certains de ses membres, même s'il me semble important de souligner que ce dernier phénomène a également concerné, sur la période, d'autres pays qui ne participaient pas à la monnaie unique .

Depuis 2010, de grands progrès ont été accomplis. Les outils de surveillance des déséquilibres macroéconomiques et budgétaires ont été renforcés. Pour protéger la zone euro, un Fonds européen de stabilité financière a été créé ; on vient de lui reconnaître la capacité d'agir à titre préventif, d'acheter des emprunts d'Etat sur le marché secondaire et même de participer à la recapitalisation d'établissements financiers.

Monsieur Jean ARTHUIS
Ancien ministre
Sénateur de la Mayenne
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Ce fonds deviendra permanent à partir de 2013 avec la création du Mécanisme européen de stabilité. Enfin, une étape supplémentaire dans le renforcement de la gouvernance économique européenne a été franchie avec l'accord du 26 octobre 2011 qui prévoit notamment l'institutionnalisation de deux sommets annuels de la zone euro.

Dans le but de poursuivre le chantier du renforcement de l'intégration économique de la zone euro, le Conseil européen a également décidé d'ouvrir la voie à une réforme du Traité. Dans cette perspective, un rapport sur les mesures à adopter sera remis au Conseil européen de mars 2012.

Aussi, dans ce contexte, j'ai décidé de vous confier une mission sur l'avenir de la zone euro. En lien avec les principaux partenaires de la France y compris en dehors de cette zone, je souhaite que vous étudiiez les moyens de renforcer la gouvernance de la zone euro et d'assurer sa stabilité à long terme.

En application de l'article L.O. 297 du code électoral, un décret vous nommera parlementaire en mission auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Pour l'exercice de votre mission, vous pourrez vous appuyer sur les services du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministère des affaires étrangères et européennes ainsi que sur le secrétariat général des affaires européennes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON